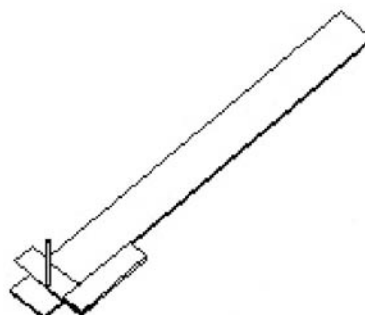


DESSINER UN PLAN SUR RÈGLE



Sommaire

I. Définition	2
II. Composition du plan sur règle	2
III. Les conventions	3
IV. Le traçage	4

I. DÉFINITION

Le plan sur règle est un plan où sont représentées les coupes Horizontales et Verticales d'un ouvrage à l'échelle 1.

II. COMPOSITION DU PLAN SUR RÈGLE

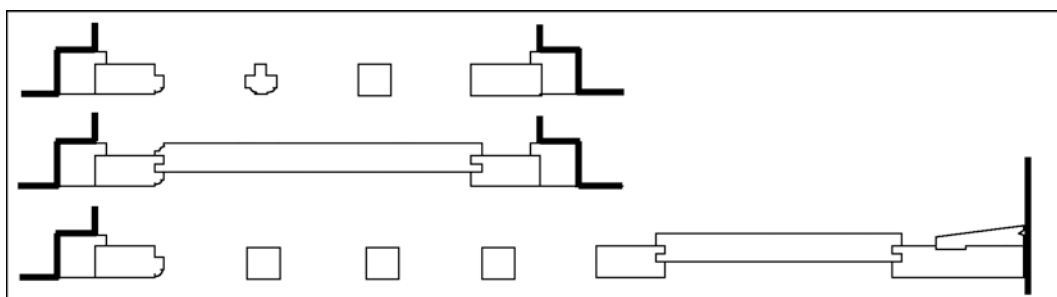
Chaque coupe doit faire apparaître :

- les détails techniques ;
- les sections ;
- les assemblages ;
- la quincaillerie ;
- les cotes principales.

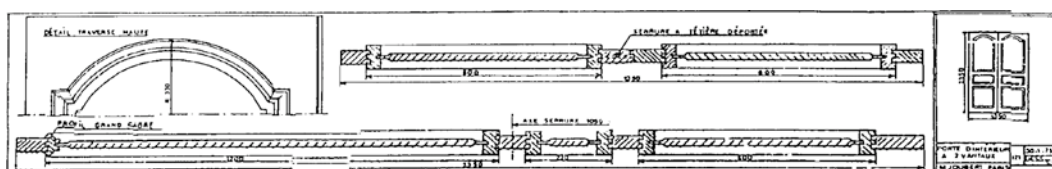
Il permet d'établir la feuille de débit, de tracer les pièces de bois et d'éviter les oublis dans le façonnage.

Il sert également de référence et permet d'éviter tout litige dans le cours de l'exécution en particulier lorsqu'il passe entre plusieurs mains.

Il est le plus souvent tracé sur un contreplaqué, mais peut l'être également sur du papier pour être conservé. La différence entre les deux plans sur règle est que le plan sur règle sur papier sera plus complet et plus propre que celui sur contreplaqué.



Plan sur règle d'atelier



Plan sur règle sur papier

III. LES CONVENTIONS

Les coupes doivent être tracées avec le parement vers soi et le haut à gauche (en général, le parement est côté ferrage).

Le plan sur règle doit toujours être tracé à l'échelle réelle et sans arrachement.

Chaque coupe est identifiée par des hachures de couleurs conventionnelles qui sont :

- le ROUGE pour la coupe horizontale ;
- le BLEU pour la coupe verticale.

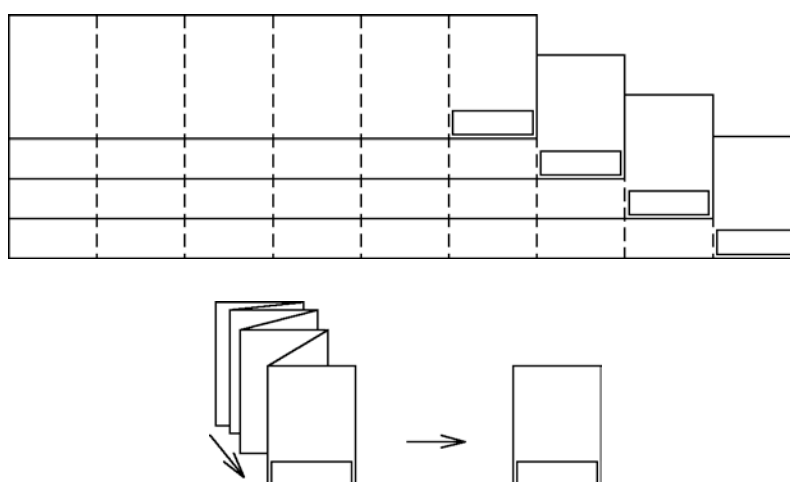
Un plan sur règle doit comporter également les dimensions suivantes :

- les cotes hors tout ;
- la largeur et la hauteur des ouvrants ;
- les longueurs d'arasement ;
- les sections des bois ;
- les moulures et les assemblages.

Les moulures complexes à dessiner sont tracées une seule fois et repérées par un numéro sur les sections comportant les mêmes.

Les formats et le pliage des plans sur règle en papier :

- ce sont des formats allongés spéciaux, en rouleau ;
- leur pliage final donne un A4 avec une longueur totale équivalente à un multiple de 21 cm ;
- leur pliage s'effectue en accordéon, de manière à ce que le cartouche et l'élévation se retrouvent devant.



IV. LE TRAÇAGE

Le traçage d'un plan sur règle doit être réalisé chronologiquement de la manière suivante (cet ordre est commun aux deux coupes qui seront tracées) :

- Tracer les dimensions hors tout de la coupe, attention de mettre le parement vers soi et le haut de l'ouvrage à gauche.
- Reporter les différentes sections.
- Tracer les différents profils (moulures) - si ces derniers sont trop complexes, les représenter une fois et simplifier les autres en les référençant avec des numéros.
- Tracer les assemblages.
- Tracer les lignes parallèles qui correspondent aux épaisseurs des bois ou vitrages à l'aide du traînard.
- Hachurer la coupe (en bleu pour la verticale et en rouge pour l'horizontale).
- Coter les dimensions importantes :
 - dimensions hors tout (ouvrant et dormant) ;
 - dimensions des arasements ;
 - dimensions en clair ;
 - dimensions des sections.
- Contrôler le plan sur règle pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur.